

# Signataires du Contrat Territorial Eau et Climat Aisne Vesle Suippe

En tant que **financeur** :

- L'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

En tant que **maîtres d'ouvrage compétents pour l'aménagement et l'entretien des rivières et zones humides, et structures d'animation** :

- La Communauté de Communes de la Région de Suippes,
- Le Syndicat d'Aménagement du Bassin Aisne Vesle Suippe (SIABAVES),
- Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Ardre,
- Le Syndicat Intercommunal de Gestion et de Mise en valeur de l'Aisne non navigable Axonaise (SIGMAA),
- Le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France,
- Le Conservatoire d'Espace Naturels de Champagne-Ardenne,
- La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- La Fédération de la Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- Le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims.